

**Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NERONDE**  
**Du LUNDI 28 MAI 2018 à 20h**

Présents : G. MONCELON, J. BOTHERON, X. REYNARD, P. MOREL, G. PLANCHE, JP. BERNARD, M. BUSSERY, R. TISSOT, J. PADET, G. NICOLAS

Absent : E. ZGAINSKI excusé.

**Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 9 avril 2018**

Compte rendu approuvé à l'unanimité des présents.

**Approbation de l'ordre du jour du CM du 28 mai 2018**

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour une question concernant la parcelle cadastrée AH 180 (régularisation terrain HLM)

La modification de l'ordre du jour est acceptée par le Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

**Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur P. MOREL est désigné secrétaire de séance.

**Décision modificative Placette du cuvage**

La décision modificative concerne une opération d'ordre du compte 21318 qui passe au compte 2151 pour un montant pour un montant de 42 000 € (Frais liés à l'achat et démolition de maisons). Ces modifications n'ont aucune incidence financière.

Le Conseil Municipal accepte cette décision modificative à l'unanimité des présents.

**Choix de l'entreprise pour l'aménagement Place du Pilon – rue des Ecoles**

M. J. BOTHERON présente les devis des trois entreprises consultées pour ces travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré retient la proposition la moins disante faite par l'Entreprise EUROVIA d'un montant de 40 351.50 €HT.

Cette proposition est validée par le Conseil Municipal à l'unanimité des présents.

**Permis d'aménager projet centre bourg**

Dans le cadre du projet d'aménagement du centre bourg, un permis d'aménager doit être demandé. Le cabinet d'étude OXYRIA (Maître d'œuvre du projet) a établi un devis pour ce permis d'aménager pour un montant de 5 000 € HT.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents.

**Renouvellement du matériel d'éclairage public**

Afin de poursuivre le renouvellement des lanternes de l'éclairage public par des produits moins énergivores à LED des travaux sont nécessaires.

Tranche de travaux 2018 :

- changement de 23 lanternes (carrefour RD1 et rue des Remparts)
- remplacement complet (mât + lanterne) face à la Tour Coton par un éclairage identique au centre bourg
- modification de la mise en valeur des bâtiments Eglise et Tour.

Le coût total du projet est de 33 096 € HT.

Le montant de la participation de la Commune (56%) est de 18 533 €. Le reste étant financé par le SIEL.

Le Conseil Municipal accepte le financement de ces travaux à l'unanimité des présents.

### **Aménagement de la place du Pilon**

La remise en forme du sol de la place du Pilon, avant la réfection de la chaussée, amène à déplacer provisoirement la Croix. Ce déplacement répond à des critères géométriques et esthétiques. Le coût de ces travaux s'élève à 1400 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte le coût de ces travaux avec 9 voix pour et une voix contre.

### **Acquisition de la Tour des Œufs**

Une proposition d'achat de la Tour des Œufs a été faite au propriétaire pour un montant de 1 000 €. Le propriétaire a accepté cette proposition.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition de ce bien à l'unanimité des présents et autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.

### **Adressage des hameaux**

Le relevé des mesures nécessaires à l'adressage des hameaux est pratiquement terminé. Quelques interrogations subsistent.

La saisie des données informatiques est sur le point de commencer.

Les courriers aux habitants concernés seront ensuite préparés pour indiquer avec précision les nouvelles adresses ainsi que les formalités à accomplir.

### **Réseau d'aide aux élèves en difficulté RASED**

Le réseau d'aide aux élèves en difficulté dépend du pôle ressources de circonscription de Feurs sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation Nationale.

L'antenne de Balbigny se compose d'un maître spécialisé et d'une psychologue de l'Éducation Nationale et est en charge dix-huit communes, vingt écoles qui regroupent 1721 élèves, en septembre 2018.

Cette année des tests de mesure du quotient intellectuel (WISC V) doivent être renouvelés.

Le financement de ces tests ramené au nombre total d'élèves représente environ 1,10 € par élève.

La commune de Balbigny accepte d'être support du recueil de la participation financière de chacune des communes.

La participation financière de la commune sera environ de 50 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents de participer au financement du test WISC V au prorata des élèves scolarisés dans la commune.

### **Parcelle cadastrée AH 180 (régularisation terrain HLM)**

Pour accéder au futur parking communal il convient de démolir une partie du préau coté commune. Pour ce faire il faut déplacer la limite de propriété coté RD 83 de 1 mètre pour positionner le poteau qui soutiendra le préau.

Le coût du bornage nécessaire est de 495 € TTC pour la régularisation du cadastre.

Le Conseil Municipal accepte le financement de cette modification de bornage à l'unanimité des présents.

### **Dossiers en cours- questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 23 h 00

Prochaine réunion du Conseil Municipal fixée au Lundi 9 juillet 2018 à 20h

Le Maire  
Gérard MONCELON

Le secrétaire de séance  
Pierre MOREL